

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique

---

**Secrétariat Général**

**Direction des ressources humaines**

**Décision du 21 décembre 2021**

**portant nomination des représentants du personnel au comité technique de l'administration centrale institué au ministère de la transition écologique et au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales**

**NOR : TREK2137091S**

*(Texte non paru au Journal officiel)*

**La ministre de la transition écologique**

**La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales**

**La ministre de la mer**

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant création de comités techniques au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires ;

Vu la liste des candidatures de la CGT au scrutin du comité technique d'administration centrale du 6 décembre 2018 ;

Vu la liste des candidatures de FO au scrutin du comité technique d'administration centrale du 6 décembre 2018 ;

Vu le procès-verbal de recensement et de dépouillement des votes du comité technique de l'administration centrale du 10 décembre 2018 en vue de la désignation des représentants du personnel au comité technique de l'administration centrale ;

Vu la démission en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 d'un représentant suppléant de FO ;

Vu la proposition de nomination du 2 avril 2019 de FO ;

Vu la démission en date du 28 mai 2019, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019, d'un représentant titulaire de la CGT ;

Vu la proposition de nomination du 12 juin 2019 de la CGT ;

Vu la démission en date du 23 septembre 2019 d'un représentant titulaire de la CGT ;

Vu la proposition de nomination du 5 octobre 2019 de la CGT ;

Vu les départs à la retraite de deux représentants titulaires de FO en novembre 2019 ;

Vu les propositions de nomination des 25 novembre 2019 et 3 mars 2020 de FO ;

Vu la démission en date du 14 décembre 2020 d'un représentant suppléant de la CGT ;

Vu la proposition de nomination du 8 janvier 2020 de la CGT ;

Vu les démissions en date du 2 juillet 2021 de deux représentants de la CGT ;

Vu les propositions de nomination du 2 juillet 2021 de la CGT ;

Vu les départs en date du 10 septembre 2021 de quatre représentants de FO ;

Vu les propositions de nomination du 28 octobre 2021 et 2 novembre 2021 de FO ;

Vu la proposition de nomination du 7 décembre 2021 de la CFDT ;

Sur la proposition du directeur des ressources humaines ;

### **Décide :**

#### **Article 1**

Sont nommés au comité technique de l'administration centrale en qualité de représentants du personnel :

#### ***1. Membres titulaires :***

##### Au titre de l'organisation FO :

Madame Laurence PICHELIN  
Madame Céline BARBE  
Madame Véronique BONACCHI-CALAVETTA

##### Au titre de l'organisation UNSA :

Monsieur Antoine DE PINS  
Madame Vanessa TOGNETTI  
Monsieur Bruno KOUBI

##### Au titre de l'organisation CFDT :

Monsieur Bruno JOSNIN  
Monsieur Dominique VINCENT

Au titre de l'organisation CGT :

Monsieur Jacques GIRAL  
Monsieur Fabien BENOIT

## **2. Suppléants :**

Au titre de l'organisation FO :

Monsieur Koumar MOHANADAS  
Monsieur Pascal PASTURAL  
Monsieur Romain SEVESTRE

Au titre de l'organisation UNSA :

Monsieur Siva VELOT  
Madame Emmanuelle DORMOND  
Monsieur Éric TETELIN

Au titre de l'organisation CFDT :

Monsieur Denis SOLINA  
Monsieur Nadou CADIC

Au titre de l'organisation CGT :

Monsieur Jean-Michel BIRIEN  
Madame Isabelle ROBERT

## **Article 2**

La décision du 9 novembre 2021 portant nomination des représentants du personnel au comité technique de l'administration centrale institué au ministère de la transition écologique est abrogée.

## **Article final**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Fait le 21 décembre 2021

Pour les ministres et par délégation,

**Signé**

Le directeur des ressources humaines